



Munich Personal RePEc Archive

# **Which foundations for the fight against poverty? Knowledge and motivation for Rawls and Wresinski**

Wodon, Quentin

University of Namur

July 1998

Online at <https://mpra.ub.uni-muenchen.de/10805/>

MPRA Paper No. 10805, posted 28 Sep 2008 13:47 UTC

# Quels fondements pour la lutte contre la pauvreté ? Connaissance et motivation chez Rawls et Wresinski<sup>1</sup>

Quentin Wodon<sup>2</sup>

Université de Namur (FUNDP, Belgique)

1998

## Résumé

L'objectif de cet article est de réfléchir aux fondements de la lutte contre la pauvreté en comparant Rawls et Wresinski. Ces deux auteurs se rejoignent par leur préoccupation et leur sympathie pour les moins avantagés. Mais leur démarche intellectuelle est très différente. Ici, on se concentre sur la question de la connaissance et de la motivation nécessaires à la lutte contre la pauvreté. Plus précisément, on montre que la démarche proposée par Wresinski pour mettre en évidence les exigences de la justice et pour s'engager avec les démunis est en matière de connaissance sinon en contradiction, du moins en tension avec les contraintes du voile d'ignorance chez Rawls. En matière de motivation, l'approche de Wresinski est davantage complémentaire à celle de Rawls puisque Wresinski, comme prêtre, s'est inspiré d'une conception globale de la justice alors que Rawls, comme philosophe politique, a mis l'accent sur la nécessité d'un consensus entre tenants de différentes conceptions globales de la justice. Ceci dit, même en matière de motivation, pousser jusqu'au bout la logique de Wresinski amène à des conclusions différentes de celles de Rawls.

---

<sup>1</sup> Cet article a été préparé pour le 13<sup>ème</sup> Congrès des Economistes Belges de Langue Française et publié comme suit : Wodon Q., 1998, Quels fondements pour la lutte contre la pauvreté? Connaissance et motivation chez Rawls et Wresinski, in B. Lypsic and P. Pestieau, editors, *Portrait socio-économique de la Belgique*, CIFOP, Charleroi, 345-362.

<sup>2</sup> Les analyses proposées dans cet article n'engagent évidemment que leur auteur et non les organisations au sein desquelles il travaille, et en particulier pas la Banque Mondiale.

## I. Introduction

S'il est vrai que l'économiste s'intéresse davantage aux moyens qu'aux fins, il n'est pas inutile dans un Congrès d'économistes de suspendre pour un temps l'analyse des moyens pour s'interroger sur les fins. L'objectif de cet article est de réfléchir aux fondements de la lutte contre la pauvreté en comparant Rawls et Wresinski. Rawls, professeur à Harvard, est l'un des philosophes contemporains les plus lus. Sa théorie de la justice sociale fait référence. Cette théorie postule qu'une société juste doit obéir à plusieurs principes de justice. Premièrement, tous les individus doivent bénéficier d'un ensemble de libertés de base égales pour tous (ce sont les droits civils et politiques). Deuxièmement, les positions sociales auxquelles sont attachées des prérogatives doivent être ouvertes à tous selon un principe d'égalité des chances. Enfin, l'organisation de la société doit être telle que la position économique et sociale des moins favorisés soit la meilleure possible.

Quant à Wresinski, le fondateur du Mouvement ATD Quart Monde, il a grandement contribué à la compréhension de la grande pauvreté et aux politiques mises en œuvre pour aider les démunis. Wresinski a défendu l'idée que la grande pauvreté constitue une violation des droits de l'homme dans leur indivisibilité. Ces deux auteurs se rejoignent de par leur préoccupation et leur sympathie pour les moins favorisés. Mais leur démarche intellectuelle est très différente. Ici, on se concentrera sur la double question de la connaissance et de la motivation nécessaires à la lutte contre la pauvreté. Plus précisément, on explicitera la démarche proposée par Wresinski en la confrontant au système de la position originelle chez Rawls<sup>3</sup>.

## 2. La position originelle chez Rawls

### 2.1. *Les contraintes de connaissance*

Rawls (1971, 1993) cherche à défendre une conception de la justice dont le champ d'application se limite aux institutions fondamentales de la structure de base des sociétés. Le rôle de la théorie de la justice comme équité de Rawls n'est pas d'arriver à un exposé et à une justification de l'ensemble des vertus morales. L'objet de la justice comme équité se limite au mode de répartition d'un nombre limité de biens essentiels, dont les revenus et la richesse. Dans quel cadre Rawls réfléchit-il au choix des principes de la justice ? L'auteur place sa théorie de la justice dans la mouvance des auteurs ayant traité du contrat social. L'un des présupposés des théories du contrat social est que chaque participant au contrat doit être traité de façon égale et juste. Ce traitement équitable des individus est rendu possible par la position originelle.

L'une des particularités de la théorie de la justice comme équité de Rawls réside dans la conceptualisation d'une situation originelle fictive théorique, plutôt que dans celle d'un état de nature, comme point de départ du contrat social. Pour Rawls, il faut que les principes de la justice soient ceux que des personnes libres et rationnelles, désireuses de favoriser leurs propres intérêts, et placées dans une situation d'égalité, acceptent pour définir les termes fondamentaux de leur association. La justice comme équité découle de la caractérisation d'une position

---

<sup>3</sup> Cet article s'inspire d'une section d'un livre à paraître sur la justice sociale et la pauvreté (Wodon, 1998), et d'un doctorat en philosophie à l'UCL sous la direction de Philippe Van Parijs que je remercie ici.

originelle dans laquelle on imagine que les membres de la société se trouvent pour choisir les principes de justice qui gouverneront leur coopération sociale.

La pièce maîtresse du dispositif est un voile d'ignorance qui garantit qu'aucun individu placé dans la position originelle ne sait dans quelle position réelle il se trouvera effectivement dans la vie. Le voile d'ignorance permet de faire en sorte qu'au moment du choix des principes de la justice, personne ne puisse prendre avantage d'une position sociale ou de talents privilégiés. C'est la symétrie des individus garantie par le voile d'ignorance par rapport au problème de choix qui se pose à eux qui est la source de l'équité de la conception de la justice qu'ils se choisissent. De plus, puisque les partenaires ignorent ce qui les différencie, et qu'ils sont tous également rationnels et placés dans la même situation, ils seront tous convaincus par la même argumentation. Le voile d'ignorance garantit un accord unanime pour établir le contrat social.

Techniquement, la conception de la justice comme équité résulte d'une part de différents principes alternatifs de justice proposés au choix d'individus considérés comme représentatifs de la société et placés dans la position originelle, et d'autre part d'une argumentation qui établit quels principes, parmi eux, devraient être effectivement adoptés si ces individus agissent rationnellement. Les principes adoptés sont donc la solution d'un problème de choix qui se pose dans la position originelle. Les membres de la société ont à choisir des principes de justice parmi une gamme qui se présente à eux.

Cinq contraintes additionnelles s'appliquant à la conception de la justice que les parties peuvent se choisir dans la position originelle doivent être mentionnées. Les principes choisis doivent être généraux (dans le temps). Leur application doit être universelle (dans l'espace). Les principes doivent être connus des parties. Ils doivent instaurer des règles de priorité dans la résolution des conflits. Ils doivent être irrévocables ou suprêmes (il n'existe pas de critère plus élevé à partir desquels l'on puisse trancher les conflits d'intérêt). Prises ensemble, ces contraintes, ou "circonstances" de la justice, génèrent des principes généraux, universels dans leur application, et publiquement reconnus comme l'instance finale pour hiérarchiser les revendications conflictuelles des individus.

Enfin, le choix des principes de la justice doit avoir lieu dans un contexte qui rend à la fois possible et nécessaire la coopération sociale. Les conditions objectives de cette coopération sont la relative rareté des ressources. Les conditions subjectives de cette coopération sont les conflits d'intérêt. Rawls exclut cependant l'envie du champ des motivations des partenaires : les individus représentatifs ne prennent en compte que leur propre intérêt; ils n'évaluent pas leur position relative par rapport à celle d'autrui. De plus, un principe "écologique" ou d'épargne entre en jeu dans la position originelle : il s'agit de la nécessité, pour chaque génération, de tenir compte de la génération suivante dans le choix des principes, selon une structure familiale de la société. La prise en compte des générations futures a pour but d'empêcher qu'une génération utilise à son unique profit une part trop importante des ressources limitées de la planète. Elle se traduit par l'établissement d'un juste taux d'épargne entre les générations.

La position originelle n'a pas pour objet de rappeler ou d'évoquer un état de nature. Etant donné qu'elle use du voile d'ignorance, la position originelle ne cherche pas non plus à évoquer les situations réelles dans lesquelles se trouvent les sociétés lorsqu'elles doivent décider de ce qui est

juste et de ce qui ne l'est pas. Le but de la position originelle est de mettre en évidence les contraintes qu'il faut imposer aux individus représentatifs pour que le choix des principes de la justice soit équitable. Les partenaires sont représentés de manière égale dans la position originelle en tant que personnes morales. Le résultat de leur délibérations n'est conditionné ni par les contingences sociales individuelles que Rawls juge arbitraires, ni par l'équilibre des forces sociales, tout aussi arbitraires. C'est parce que les positions relatives des personnes placées dans la position originelle sont construites de façon à mener à l'équité que Rawls parle de justice comme équité.

De plus, puisque les délibérations ne se réfèrent pas directement aux conséquences concrètes des distributions des biens premiers qu'engendre l'application des principes de la justice choisis (ces délibérations se réfèrent uniquement aux différentes conséquences possibles), le modèle permet l'utilisation de l'idée de justice procédurale pure par laquelle les principes de la justice mènent à des états justes quelles que soient les caractéristiques de ces états (ceci s'oppose au conséquentialisme de l'utilitarisme). En d'autres termes, si les principes de la justice sont équitables par construction, leurs résultats pratiques le sont aussi, quels qu'ils soient. Enfin, Rawls estime que la combinaison des contraintes du voile d'ignorance et de non-envie des individus représentatifs dans la position originelle, arrive à peu près au même résultat que celui qu'entraînerait un postulat motivationnel de bienveillance. Cette combinaison de contraintes force chacun, dans la position originelle, à prendre en considération le bien des autres, puisque personne ne sait quel sera son statut social dans la réalité. La combinaison du désintérêt et du voile d'ignorance permet, selon l'auteur, de justifier un fonctionnement solidaire de la société tout en ne faisant pas appel à des conceptions métaphysiques ou éthiques davantage sujettes à caution.

Ayant introduit l'idée de la position originelle, on peut expliquer le mode de justification des principes de la justice utilisé par Rawls. Ce mode de justification résulte d'un double mouvement de recherche qui correspond au concept de l'équilibre réflexif. Dans un premier temps, il s'agit de rechercher ce que les individus représentatifs de la société choisiraient comme principes généraux de la justice s'ils étaient réunis dans la position originelle. Le voile d'ignorance annule à ce stade les effets des contingences particulières qui opposent les hommes les uns aux autres et leur inspirent la tentation d'utiliser les circonstances sociales et naturelles à leur avantage personnel. Les outils que le philosophe fournit aux individus représentatifs pour leur permettre de faire leur choix se limitent à des connaissances très générales quant aux lois des sciences humaines, telles que celles de la psychologie ou de l'économie.

Dans un second temps, afin de tester la conception de la justice choisie dans la position originelle, le philosophe applique les principes de la justice à des problèmes qui se posent réellement aux sociétés, c'est-à-dire à des cas particuliers dans lesquels se pose la question de discerner ce qui est juste de ce qui ne l'est pas. Sur les cas particuliers les plus importants, le philosophe dispose de jugements bien pesés, c'est-à-dire d'opinions mûrement établies sur ce qui est juste ou ne l'est pas. On peut alors comparer le résultat donné par l'application des principes issus de la délibération sous voile d'ignorance aux jugements bien pesés.

Lorsqu'il y a désaccord entre ce qui ressort de l'application des principes proposés et les jugements bien pesés, deux alternatives sont possibles. On peut soit modifier les principes

proposés, soit corriger les jugements bien pesés. Dans le premier cas, pour garder la qualité de délibération rationnelle des individus représentatifs placés dans la position originelle, il faudra modifier les caractéristiques de celle-ci jusqu'à ce qu'elle débouche sur des principes qui s'accordent avec les jugements bien pesés. Dans le second cas, il faudra revoir les jugements bien pesés puisqu'ils apparaissent erronés après réflexion plus poussée et prise en compte des exigences de la justice telles qu'elles s'expriment par les principes de la justice.

Rawls appelle le résultat final de ce double mouvement de recherche un équilibre réflexif. Il s'agit d'un équilibre puisque l'on a tenu compte à la fois des exigences de l'intuition via les jugements bien pesés, et de celles de la rationalité via le dispositif de la position originelle. L'équilibre est réflexif puisque intuition et rationalité se sont influencées l'une l'autre. Au total, on dispose de principes qui marient l'analyse théorique à l'expérience pratique et qui systématisent des intuitions diverses en un ensemble cohérent.

### 1.2. *Les contraintes de motivation*

Nous en venons maintenant au second type de fondements nécessaires à la lutte contre la pauvreté, ceux ayant trait à la motivation des agents. Outre des contraintes de connaissance, Rawls impose des contraintes quant aux motivations des individus dans la position originelle. Les individus représentatifs sont supposés rationnels et non altruistes. Comme le note Barry (1973), en excluant l'altruisme de la position originelle, Rawls refuse toute possession par les individus de principes moraux substantifs. Certes, les partenaires dans la position originelle ont un sens de la justice qui leur permettra de respecter les principes de la justice qu'ils se seront choisis. Mais ce sens de la justice ne représente pas un principe moral substantif. Il n'est pas évident que ce sens de la justice soit suffisant pour comprendre et mettre en oeuvre la justice.

Barry note que Rawls introduit deux types de contraintes au sein de la spécification de la position originelle. Les premières ont trait à la connaissance dont disposent les individus et elles ont été discutées dans la section précédente. Les secondes ont trait à leurs motivations. La critique de Barry porte sur ce second type de contraintes. Selon Barry, Rawls refuse la prise en compte de tout principe moral substantif et préalable à l'argumentation dans la position originelle parce que de tels principes ruinerait l'idée d'une géométrie morale avec laquelle il serait possible de déduire avec rigueur des principes de la justice en fonction de la spécification de la position originelle. Rawls (1971 : 121) écrit : *“(mon) argumentation vise, en définitive, à être strictement déductive... Nous devrions tendre vers une sorte de géométrie morale, avec toute la rigueur connotée par cette expression. Malheureusement, le raisonnement que je présenterai restera bien en deçà de cet idéal, dans la mesure où il est largement intuitif. L'essentiel, cependant, est de ne pas oublier l'idéal que l'on veut réaliser.”* Si les partenaires s'accordaient sur des principes substantifs de la justice dès avant l'argumentation dans la position originelle, il n'y aurait plus de déduction quasi mathématique, mais uniquement des assertions en matière de justice. La théorie de la justice comme équité perdrait de son poids, car on assisterait non plus à des argumentations raisonnées quant aux déductions établies à partir de prémisses, mais à des affirmations et désaccords incommensurables entre écoles.

L'exclusion de tout jugement substantif dans la position originelle permet-elle d'aboutir à ce que les principes choisis dans cette position originelle soient des principes de justice ? Dès lors que

Rawls exclut l'information que pourraient avoir les agents sur leurs propres conceptions du bien, les principes qui seront choisis dans la position originelle auront trait à des besoins ou à des désirs plutôt qu'à des idéaux, puisque par définition, seuls certains désirs sont communs à l'ensemble des partenaires. Parler de désirs et de besoins plutôt que d'idéaux n'implique pas de jugement de valeur. Les biens spirituels peuvent aussi être considérés comme des désirs. La distinction entre désirs et idéaux de Barry n'est pas basée sur ce à quoi les gens aspirent, mais sur la façon dont ce à quoi les gens aspirent est pris en compte pour la coopération sociale. Ce qui différencie une théorie basée sur des idéaux d'une théorie basée sur des désirs, c'est qu'une théorie basée sur des idéaux établit une discrimination entre la valeur ou l'importance respective des différents biens accessibles à l'homme, alors qu'une théorie basée sur des désirs considère tous les biens sur un pied d'égalité. Or, souligne Barry, nos sociétés répugnent à considérer tous les désirs sur un pied d'égalité. Face aux conceptions de la justice classiques, on peut se demander si les principes déduits de la spécification de la position originelle traitent de la justice, ou s'ils traitent d'autres modes de relation entre les hommes.

Nagel (1975) expose une critique de la position originelle en des termes proches de ceux de Barry. Plus les conflits d'intérêt sont complexes entre les partenaires, plus les partenaires doivent être privés d'information pour qu'ils puissent arriver à un consensus. Cette privation d'information est-elle équitable ? Existe-t-il réellement une procédure qui traite tous les partenaires et leurs intérêts respectifs sur un pied d'égalité ? Selon Nagel, la neutralité par laquelle Rawls tente d'imposer l'équité aux partenaires en ne leur permettant pas de connaître leur propre conception du bien pourrait être inéquitable. Alors que les conceptions classiques du bien ne sont pas individualistes, mais communautariennes ou altruistes, la position originelle semble ne pas pouvoir les prendre en compte parce qu'elle est définie de manière à permettre à chaque individu de suivre son propre chemin indépendamment des autres individus. Nagel estime à titre personnel que la conception de la justice développée par Rawls a une grande force de persuasion. Néanmoins, si la méthodologie du contrat entre personnes mutuellement désintéressées offre un modèle pour expliquer le sens des deux principes de la justice, elle n'offre pas de justification qui emporte l'adhésion. Selon Nagel, les positions de Rawls pourraient peut-être être défendues de façon plus convainquante par des arguments faisant directement appel à la liberté et l'égalité.

Dworkin (1977) pense lui aussi que l'argumentation de Rawls n'emporte pas l'adhésion. Le contrat hypothétique établi dans la position originelle n'est pas simplement une forme affaiblie de contrat social par rapport à un contrat réel : ce n'est pas un contrat du tout. Même s'il devait arriver que les individus représentatifs se mettent d'accord sur les principes de la justice de Rawls lorsqu'ils sont soumis au voile d'ignorance, cela ne représente pas en soi un argument pour imposer le respect de ces principes dans la réalité. Il faut traiter l'idée de la position originelle tout au plus comme un outil permettant d'attirer l'attention sur un argument en faveur du caractère équitable (et non pas contraignant ou contractuel) des deux principes de la justice. La remarque de Dworkin prend d'autant plus d'importance que Rawls considère l'idée de la position originelle comme importante. C'est à cette idée que Rawls (1971 : 586-587) revient dans le dernier paragraphe de son livre : "*Rappelons que la nature hypothétique de la position originelle invite à se poser la question : pourquoi y prendre un intérêt quelconque, moral ou autre ?*" Suivent alors une nouvelle série d'arguments, au cas où le lecteur n'aurait pas été convaincu par les six cents pages qui précèdent !

Rawls a répondu à la plupart de ces critiques, et il est intéressant de donner un aperçu de la teneur de ces réponses. Pour répondre à l'objection de Barry, et surtout à celle de Nagel, Rawls (1975) fait remarquer que le but de la position originelle n'est pas d'aboutir à une théorie de la justice qui soit neutre. Les contraintes formelles de généralité, de publicité, et de finalité des principes de la justice, le voile d'ignorance, et le fait de tenir compte des générations ultérieures dans la répartition des biens premiers ne sont certainement pas des contraintes neutres. Par contre, la position originelle doit être équitable. Il faut donc examiner si le refus de prendre en compte des éléments substantifs d'une définition du bien, le choix des biens premiers sur lesquels porte la justice et l'hypothèse de désintéressement mutuel dans la position originelle aboutit à un biais dans le choix des principes de la justice par rapport à l'objectif d'équité.

La réponse de Rawls est brève. L'auteur se contente de dire que les biens premiers qu'il a privilégiés sont effectivement premiers au sens que les hommes les désirent ou, du moins, en ont besoin pour réaliser leur propre conception du bien. Par ailleurs, l'analogie la plus proche selon Rawls de la perception des individus comme mutuellement désintéressés n'est pas l'égoïsme, mais la relation entre membres de communautés religieuses différentes. Le fait que chacun poursuive ce que recommande sa propre religion sans s'intéresser en bien ou en mal à la religion d'autrui n'implique pas que les individus poursuivent des objectifs égoïstes. Ce qui caractérise une conception politique de la justice selon Rawls (1988), c'est qu'elle ne présuppose pas l'acceptation préalable d'une doctrine religieuse, philosophique, ou morale plus globale. Une conception politique n'est pas décrite dans les termes d'une telle conception globale, mais plutôt à partir de certaines idées intuitives, considérées comme latentes dans la culture publique des sociétés démocratiques et acceptées par tous. La différence entre une conception politique de la justice et une conception morale est une question d'envergure. Bien que morale par ses exigences, la justice comme équité n'épuise pas l'éthique.

Rawls répond aussi aux critiques dites communautariennes de sa théorie en expliquant que le concept de neutralité peut être compris de différentes manières. On peut parler de neutralité purement procédurale dans l'arbitrage de demandes conflictuelles. Aucune valeur morale n'entre ici en jeu. Par exemple, on peut parler de neutralité au sens d'impartialité, d'application identique à tous de principes identiques pour tous, ou de possibilités égales offertes aux différentes parties pour défendre leur revendication. La justice comme équité n'est pas neutre en ce sens car elle a un réel contenu substantif via les principes de la justice qui expriment davantage de choses que des valeurs procédurales. L'Etat doit garantir à tous les citoyens des opportunités égales pour qu'ils puissent poursuivre leur propre conception du bien librement choisie. Par contre, l'Etat doit s'abstenir de favoriser une conception du bien plutôt qu'une autre, ou d'aider ceux qui poursuivent une conception du bien plutôt qu'une autre. L'Etat ne doit rien faire qui rende plus probable le fait que des personnes adhèrent à une conception du bien plutôt qu'à une autre. Ceci dit, la justice comme équité prône certaines vertus morales. Les vertus libérales et politiques du civisme et de la tolérance, de la mesure et de l'équité, seront mises en avant. Ces vertus ne risquent pas d'aboutir à elles seules à une conception trop globale de la moralité qui briserait l'espoir d'un consensus politique. Ces vertus, auxquelles on peut ajouter une conception des gens comme personnes comme libres et égales, contribuent au contraire, lorsqu'elles sont acceptées et promues par tous, à ce que la coopération sociale ne soit pas un simple *modus vivendi* résultant d'un équilibre de forces entre intérêts divergents.

Enfin, que répond Rawls à Dworkin selon qui la position originelle n'a aucune force contraignante puisqu'il s'agit d'un dispositif hypothétique ? Rawls (1985) accepte cette critique : la position originelle est avant tout un outil de représentation. Elle n'est pas contraignante, mais elle peut néanmoins nous servir de moyen public de réflexion et de clarification quant à ce qu'est la justice et ce que devraient être des principes qui expriment sa nature. La position originelle est une idée qui nous permet d'unifier nos jugements bien pesés à un niveau de généralité tel qu'il permette un accord et une compréhension mutuels entre les parties. En ce sens, elle ne devrait pas perdre toute sa force de persuasion. Il faut bien trouver un point de vue qui permette aux individus de définir les termes équitables de leur coopération. Ceci suppose que l'on s'éloigne du contexte particulier de la vie de tous les jours pour se diriger vers un contrat social établi dans une situation hypothétique caractérisée par un voile d'ignorance. Vu son caractère hypothétique, la position originelle doit donc être comprise comme un mode de représentation, c'est-à-dire comme une modélisation de l'équité. Le modèle prend en compte les restrictions que l'on estime raisonnables pour la délibération des agents. La position originelle décrit à la limite ce que nous devrions considérer comme équitable ici et maintenant, dans notre propre société. Elle est unificatrice, à la fois pour chaque individu et pour l'ensemble des individus, de l'ensemble des jugements bien pesés sur la justice et de la manière dont ils s'articulent entre eux, tout en évitant le recours à des conceptions métaphysiques sujettes à caution.

## **2. Pauvreté et justice sociale chez Wresinski**

La théorie de la justice de Rawls peut faire songer à une forteresse tant l'argumentation présentée pour la défendre est sophistiquée. Mais si cette sophistication est une force, elle peut aussi être une faiblesse. De par son haut degré de généralité, la théorie de Rawls a été soumise à des interprétations contradictoires quant à ses implications pratiques. Il n'est donc pas évident qu'elle puisse représenter un guide pour l'action. En outre, comme l'a souligné Dworkin, il n'est pas évident que Rawls parvienne à motiver les hommes et femmes de terrain à s'engager davantage en faveur des pauvres. Or, au-delà des institutions et de l'analyse de l'universitaire, c'est de l'action des personnes de terrain que dépend la mise en oeuvre des exigences de la justice sociale. C'est ici qu'intervient Wresinski. On montre d'abord que la démarche proposée par Wresinski pour mettre en évidence les exigences de la justice et pour s'engager avec les démunis est en matière de connaissance sinon en contradiction, du moins en tension non seulement avec les contraintes du voile d'ignorance chez Rawls, mais aussi plus généralement avec les modes de recherche des universitaires. En matière de motivation, l'approche de Wresinski est davantage complémentaire à celle de Rawls puisque Wresinski, comme prêtre, s'est inspiré d'une conception métaphysique globale de la justice ancrée dans la doctrine sociale de l'Eglise alors que Rawls, comme philosophe politique, a recherché les bases d'un consensus entre tenants de différentes conceptions globales. Ceci dit, même en matière de motivation, pousser jusqu'au bout la logique de Wresinski amène à des conclusions différentes de celles de Rawls.

### *2.1. La connaissance : apprendre des pauvres plutôt que des intellectuels ?*

A l'opposé d'un voile d'ignorance, Wresinski prône un enfouissement en terre de misère. L'un des risques de la réflexion philosophique est de se servir de pensées toutes faites, de l'ordre du

discours, qui n'ont rien à voir avec nos propres vies. Selon Peggy, se servir d'idées toutes faites, non vécues, n'était pas penser. Pour penser une idée et en mesurer la portée pratique, il faut non seulement la comprendre intellectuellement, mais il faut aussi la faire germer et croître en nous via un engagement dans le réel. Ainsi, pour comprendre l'interpellation des pauvres en matière de justice sociale, il faut les côtoyer et s'engager avec eux. Tel est l'un des objectifs de l'enfouissement en terre de misère proposé par Wresinski.

Au milieu des difficultés quotidiennes, les pauvres doivent déployer des efforts continuels pour vivre dignement. Ces efforts prennent d'autant plus de valeur. Les pauvres peuvent nous montrer un chemin. Grâce à eux, selon Wresinski (1986 : 54) nous pouvons redécouvrir le sens de nos idéaux, tels la charité: *"La charité est... dans cette femme corpulente de plus de cinquante ans, qui ne semblait avoir plus rien à offrir à son mari, et qui, lorsqu'il est hospitalisé, fait quatorze kilomètres à pied pour lui rendre visite. La bourse familiale est vide, il n'y aura pas de quoi manger le soir. Mais Madame Armand a trouvé une pomme. En arrivant au chevet de son mari, elle reste muette. Mais elle dépose la pomme sur la couverture, dans un geste d'affection ineffable, comme si elle déposait sur ce lit d'hôpital le cadeau le plus prestigieux."*

Il en est de même pour la justice. Les pauvres sont privés de justice. Mais ils sont aussi ceux qui au quotidien se battent le plus pour que la justice se réalise dans leur vie. Ainsi, ils sont parmi ceux qui peuvent le mieux comprendre ce qu'elle exige et transmettre ses implications concrètes à la société : *"On peut jouer avec la liberté, en user et en abuser, quand on la tient entre ses mains. On peut se créer sa justice à soi, quand on est détenteur des instruments de la justice. Par contre, quand on est privé de liberté, de justice, de vérité, alors le combat revêt une authenticité, une importance décisives. Les seuls vrais engagés dans tous ces combats, ce ne sont pas les intellectuels qui tournent en rond autour de leurs idées. Les vrais engagés, ce sont ceux qui, avec le peu qu'ils ont, doivent faire pour le mieux; ceux qui n'avaient rien entre leurs mains et qui doivent tout inventer. Les autres risquent de tirer des pauvres le peu qu'ils possèdent vraiment : leur besoin inéluctable de justice, de liberté, de vérité (Wresinski, 1992 : 403-404)."*

Comment comprendre cette critique des intellectuels? Wresinski a reconnu l'importance de la recherche universitaire dès la création d'ATD Quart Monde. Avec Alwine de Vos van Steenwijk, l'une des premiers permanents l'ayant rejoint dans le bidonville de Noisy-le-Grand près de Paris où ATD fut fondé, Wresinski organise en 1960 dans le bidonville un premier colloque *"Familles inadaptées, ferment d'une société en voie de changement"*. Un second colloque est organisé un an plus tard avec l'Unesco à Paris. Ces colloques marquent les débuts au sein d'ATD d'un Bureau de recherche sociale qui prendra plus tard le nom d'Institut de recherche et de formation aux relations humaines. C'est aussi à cette époque qu'est lancée la maison d'édition Sciences et Service d'ATD Quart Monde. Les premiers livres publiés sont représentatifs de la volonté de Wresinski d'engager des universitaires aux côtés des pauvres. Wresinski développe donc une tradition de recherche au sein du Mouvement ATD Quart Monde. Il tient la science en estime et voit en elle un garde-fou pour maintenir une certaine rigueur dans l'organisation de l'action pour combattre la pauvreté.

C'est à la lumière de cet attachement à la démarche scientifique et au rôle qu'elle peut jouer dans la lutte contre la pauvreté qu'il faut comprendre une nouvelle mise en cause des universitaires lors d'une conférence à la Sorbonne vingt ans plus tard. Selon Wresinski (1983a : 1),

*“L'Université est, en elle-même, non pas échec à la misère, mais bastion contre la misère. Au pied de ses murs, les vagues de ce fléau sont obligées de refluer.”* Si ce jugement est trop sévère, il est intéressant de comprendre ce qui le motive.

Opposition entre deux mondes et distanciation par rapport au réel : Le monde de l'Université et celui de la misère sont à l'opposé l'un de l'autre. L'Université est un havre de paix pour le chercheur, *“à l'opposé de l'improvisation constante dont est tissée l'existence dans la pauvreté extrême.”* Ces différences font qu'il est difficile pour les chercheurs et les pauvres de parler un langage commun et de se comprendre. En outre, si la sécurité qui lui est octroyée permet au chercheur de dépasser les anxiétés quotidiennes des hommes pour rechercher et découvrir des réalités durables, elle risque aussi de le rendre insensible à ces réalités, ou trop distant par rapport à elles. Les efforts des chercheurs sont alors inutiles pour la lutte contre la pauvreté. Ils ne mènent pas à une connaissance qui mène au combat (Wresinski, 1991).

Incapacité de prendre l'expérience des pauvres en considération : Les pauvres disposent d'une connaissance et ils pourraient contribuer à la lutte contre la pauvreté. *“Penser, connaître,... tout homme pose ces actes-là, peu importe les moyens plus ou moins sophistiqués que la vie lui en a fournis. Tout homme pense, connaît, s'efforce de comprendre pour un but qui est son but* (Wresinski, 1991 : 49-50)”. Malheureusement, les méthodes des universitaires sont souvent trop peu flexibles pour permettre de prendre adéquatement en compte l'expérience des pauvres et leur pensée.

Efforts isolés, limités dans le temps, parfois malvenus : Tout en ne niant pas les innombrables études et recherches universitaires sur la misère, Wresinski estime qu'elles résultent d'efforts limités dans le temps et menés par des chercheurs isolés. Ces recherches n'engagent pas tout un milieu détenteur de savoir. En outre, Wresinski se méfie d'universitaires qui utilisent les pauvres pour se promouvoir eux-mêmes.

Manque de profondeur : Dans une réunion de 1963, Wresinski critique le sociologue anglais Townsend : *“Pour Peter Townsend, le pauvre est celui qui ne peut pas obtenir un salaire qui augmente régulièrement ni se payer des biens comme l'appareil de télévision. Comment, à travers pareille définition, découvrir la pauvreté qui consiste à ne pouvoir consentir aucun dépouillement ? Ce n'est plus une question de mots, c'est une autre vision de la réalité* (Wresinski, 1992 : 212)”. Dans sa préface à un ouvrage de Jean Labbens publié en 1965, Wresinski écrit à propos de la notion de culture de pauvreté développée par l'anthropologue américain Oscar Lewis : *“Un certain état de pauvreté impose à ses victimes des manières d'être, des comportements particuliers... Un des traits de ce visage est par exemple l'instabilité conjugale... Il resterait à examiner dans quelles mesures les sous-couches les plus pauvres valorisent ... cette instabilité. Nous n'en connaissons pas d'exemple. Bien au contraire, tout en vivant l'instabilité, ils la déprécient la plus souvent... Aussi, hésitons-nous à considérer l'instabilité conjugale et le concubinage comme les éléments d'une culture.”* Ces critiques sont sans aucun doute trop sévères pour deux des chercheurs qui ont le plus fait avancer la recherche sur la pauvreté, en particulier dans ses aspects qualitatifs. Mais elles sont indicatrices du manque de profondeur qui marque selon Wresinski certaines recherches scientifiques.

Trois types de connaissances : En sus d'une ouverture de l'université au monde de la misère, Wresinski demande à ce que la connaissance universitaire soit reconnue comme partielle. Les universitaires devraient collaborer à la réhabilitation de deux types de connaissances tout aussi importantes que les recherches académiques : *"la connaissance que possèdent les pauvres et les exclus qui vivent, de l'intérieur, à la fois la réalité de leur condition et celle d'un monde environnant qui la leur impose et la connaissance de ceux qui agissent parmi et avec les victimes, dans les zones de pauvreté et d'exclusion (Wresinski, 1991 : 47)."* De ces deux connaissances, celle des moins advantagés est la moins reconnue : *"Ceux qui pensent que les êtres humains totalement paupérisés sont apathiques... ignorent l'effort désespéré de réflexion et d'explication de cet homme qui ne cesse de se demander : "mais qui suis-je donc ?"... Et qui, au prix d'un effort de pensée douloureux, ne cesse de resurgir d'en dessous des décombres de sa propre personnalité, d'en dessous de ces accusations qui sont autant d'identités monstrueuses qu'on lui attribue... Aucun homme n'a le droit, serait ce au nom de la science, de déranger un autre homme dans son effort, peut-être maladroit mais acharné, de développer une pensée libératrice... Déranger les plus pauvres dans leurs pensées, en les utilisant comme informateurs, ... c'est les asservir (Wresinski, 1991 : 49-50)."*

Se mettre à l'école des pauvres n'est pas aisé. Pour permettre aux permanents d'ATD Quart Monde, qui pour la plupart ne sont pas issus de familles très défavorisées, de comprendre les moins advantagés, d'apprendre d'eux et de se forger une connaissance, Wresinski leur a proposé une démarche de recherche caractérisée par (a) l'écriture de rapports d'observation participante journaliers; (b) un engagement à long terme en vue de l'éradication de la pauvreté; et (c) l'interaction entre ces deux dimensions.

Tout permanent écrit en principe chaque jour un rapport sur ses rencontres avec les personnes ou familles défavorisées. Retransmettre ce que ces personnes ont dit ou fait est particulièrement important. Au fil des ans, lorsque l'organisation parvient à garder le contact avec une famille, c'est une chronique de vie qui se crée. Différents points de vue et sensibilités sont représentés au sein des rapports par le fait que différents permanents les ont écrits, à une même époque ou au cours du temps. Les rapports peuvent être qualifiés d'observation participante puisque les permanents sont partie prenante des efforts de la famille considérée pour émerger de la pauvreté. Tant d'un point de vue scientifique que d'un point de vue éthique, ces rapports constituent un matériel de choix pour comprendre les mécanismes complexes de la pauvreté.

Les permanents qui écrivent les rapports d'observation sont pour la plupart engagés à long terme auprès de familles particulières et à plus long terme encore à la cause de l'éradication de la pauvreté. Les moins advantagés sont conscients de cet engagement, et ils partagent avec les permanents des événements de leur vie qu'ils ne confieraient pas à des travailleurs sociaux. Au-delà des mots, les moins advantagés et les permanents vivent des moments ensemble qui permettent de développer une compréhension d'une qualité supérieure à ce qu'un chercheur pourrait obtenir par un interview. Au plan éthique, la proximité des permanents et des moins advantagés permet aux deux groupes de mieux percevoir des injustices (à tout le moins du point de vue des pauvres) et, partant, les exigences de la justice. Des discriminations qui échapperaient à l'œil des non pauvres sont mises en évidence.

La connaissance qui se bâtit par les rapports d'observations permet aux permanents de comprendre les aspirations des moins avantagés, et d'entrevoir leur potentiel par delà les difficultés quotidiennes. Cette connaissance nourrit l'engagement à long terme non seulement à l'objectif général d'éradication de la pauvreté, mais aussi auprès de familles bien précises. En retour, l'engagement à long terme garantit que les rapports résultent d'une action réelle auprès des moins avantagés et d'un partage de vie avec eux. Les permanents ne sont pas dans une relation de pouvoir avec les moins avantagés, et leur action est librement acceptée par eux. En pratique, les moins avantagés en arrivent à placer leur confiance auprès des permanents non en vertu de l'engagement de ces derniers pour une cause, mais en vertu de la relation personnelle entretenue au fil des ans. Les nouveaux permanents ayant rejoint l'organisation récemment bénéficient d'un capital positif dès le départ de par leur association avec l'organisation, à tout le moins là où l'organisation est implantée depuis longtemps. Bref, la démarche de connaissance proposée par Wresinski est particulière. Elle diffère non seulement des méthodes d'investigation en sciences sociales, mais aussi de la procédure de distanciation par l'observateur impartial utilisée en philosophie politique. Si cette démarche dispose de forces, elle n'en a pas moins des faiblesses.

Considérons d'abord les faiblesses. La possibilité de reproduire la connaissance acquise par les permanents de l'organisation est sujette à caution. D'autres observateurs qui ne partagent pas le même engagement à long terme peuvent ne pas observer les mêmes choses. L'observation participante des permanents risque d'être émotionnelle alors que la science et la justice sont en dernier recours caractérisées par une procédure d'évaluation au sein de la quelle une certaine distance est prise par rapport aux questions envisagées. Un praticien de l'observation participante doit certes tenter de comprendre de l'intérieur comment les pauvres vivent leur condition et ce que l'on peut en apprendre par exemple en termes de justice, mais il doit aussi à un moment donné se détacher et faire le tri. Les permanents d'ATD font cela lorsqu'ils écrivent l'histoire d'une famille dans une monographie sur la base des rapports d'observation écrits au cours des ans. Mais ils sont toujours en danger dans une telle monographie de ne pas transmettre certains événements ou actions qui pourraient desservir la cause à laquelle ils sont engagés. L'engagement personnel peut induire un biais dans l'écriture et l'interprétation.

Qu'en est-il des forces ? Malgré ces risques de faiblesse, la méthodologie d'ATD a le mérite de produire des nouvelles sources de connaissance sur la pauvreté et la justice basées sur l'expérience des moins avantagés et de ceux engagés à leur côté. Ces sources de connaissances sont complémentaires des approches plus classiques. Comme le note Fontaine (1996), c'est par l'usage de nos deux yeux que notre vue acquière sa profondeur. De même, c'est par la confrontation de différentes perspectives que nous pouvons accroître notre compréhension des causes et conséquences de la pauvreté. Pour comprendre l'ampleur du dénuement dont souffrent les pauvres et pour considérer les implications de ce dénuement pour les conceptions de la justice, l'enfouissement en terre de misère proposé par Wresinski peut se révéler essentiel.

## *2.2. Un engagement personnel fondé dans la spiritualité*

Comme ce fut le cas pour la question de la connaissance, l'approche de la motivation pour la lutte contre la pauvreté proposée par Wresinski est fort différente de celle de Rawls. Selon Wresinski, le concours actif de l'ensemble des citoyens est nécessaire en pratique pour la mise en

oeuvre des exigences de la justice. En outre, la motivation d'un engagement en faveur des démunis devrait dans l'idéal atteindre au spirituel, que cette spiritualité soit liée ou non à une religion particulière.

Wresinski fut avant tout prêtre. L'homme a toujours rappelé, dans sa vie consacrée et dans ses homélies, ainsi que dans ses livres, articles et interviews, son appartenance à l'Eglise. Pourtant, dès sa fondation, ATD Quart Monde fut inter-confessionnel. Certes, les familles qui habitaient le camp des sans-logis de Noisy-le-Grand où ATD fut fondé en 1957 étaient de confessions diverses car originaires non seulement de France, mais aussi d'autres pays d'Europe et d'Afrique. Certes, les premiers permanents du Mouvement furent eux aussi issus de confessions différentes. Certes enfin, le Mouvement compta rapidement des adhérents musulmans et bouddhistes, et ce caractère inter-confessionnel ne fit que s'accroître avec le temps. Il reste que l'inter-confessionnalité du Mouvement fondé par Wresinski ne serait pas le fruit de ces circonstances particulières. Elle serait le résultat d'un choix délibéré. Pourquoi ce choix ? Peut-être parce que Wresinski pensait que les pauvres ont besoin du concours de tous pour émerger de la misère. La misère est l'oeuvre des hommes : seuls les hommes peuvent la détruire, disait-il. Il faut accepter toutes les bonnes volontés. Mais il y a plus : *"Le Mouvement a choisi dès le départ d'être inter-confessionnel, inter-politique... non pas a-confessionnel, a-politique.... Il s'agissait d'un droit de justice de permettre à n'importe quel homme, quelles que soient sa foi, ses idées, sa culture, de descendre au plus bas de l'échelle sociale. Tout homme doit pouvoir faire de la famille la plus pauvre un pôle de rencontre, un agent de libération des autres hommes, une famille qui sauve ses frères (Wresinski, 1983b : 18)."*

Possibilité pour tous de s'engager donc, mais avec quelle arme privilégiée ? Quelques jours avant son décès, alors qu'il va être opéré, Wresinski dicte une dernière lettre aux permanents d'ATD Quart Monde. Aux catholiques, il rappelle que : *"c'est le Christ qui s'approche de nous quand nous nous rapprochons des plus pauvres."* Pour les autres, Wresinski poursuit : *"Il est important que nous soyons dans un climat de spiritualité... Je ne parle ... pas d'appartenir à telle ou telle religion, quoiqu'il est important que nous ayons une foi, sinon dans Dieu, au moins dans les hommes. Mais nous avons l'exigence de créer un climat de spiritualité, parce que l'esprit doit nous habiter. L'esprit est ... une sorte de communion à l'autre qui fait que vraiment l'autre, plus il est petit, plus il est faible, plus il est pour nous le plus important, le plus grand. "*

Un passage de la vie du Christ qui le marque particulièrement est celui de la tentation du désert. Wresinski a consacré à cette tentation plusieurs chapitres de ses livres. La tentation conduit au refus des trois pouvoirs terrestres : économique, religieux et politique. Wresinski (1986 : 67-68) écrit : *"Jésus... va vivre le dilemme ... Fera-t-il justice à la manière du monde ? Ou sera-t-il, jusqu'à la mort, l'homme de douleur décrit par le prophète, supportant les offenses et les perversités des hommes jusqu'à être "retranché de la terre des vivants" ?... Jésus... choisit "toute justice" de Dieu. Et cette justice-là passera par... (le) refus ... (des) trois pouvoirs qui feraient de lui le Messie qu'attend le monde. Les trois pouvoirs offerts à Jésus sont précisément ceux que, selon Wresinski, les hommes s'arrogent pour faire marcher le monde."*

Jésus se voit d'abord offrir le pouvoir économique. Ce pouvoir ne permettrait-il pas de *"faire cesser l'exploitation, les bas salaires, le chômage des uns, la surconsommation et le luxe des autres ?"* Non, car *"le pouvoir économique en lui-même ne peut qu'asservir les hommes. Jésus*

*refuse tout pouvoir fondé sur le profit économique au détriment du social, du culturel et du spirituel.” Jésus se voit ensuite offrir le pouvoir religieux, “la tentation de se faire Dieu lui-même, d’oublier d’en référer à Dieu, surtout lorsqu’il s’agit de la promotion humaine : sociale, culturelle, spirituelle... Mais Jésus refuse toute confusion entre servir Dieu et “jouer” à Dieu.” Jésus se voit enfin offrir le pouvoir politique, et donc idéologique “puisque c’est dans l’idéologie qu’est fondée toute puissance politique... (Il) aboutit inéluctablement à privilégier les idées au détriment des hommes... Il ne pourra pas s’appuyer sur les pauvres ... confrontés aux insécurités de la vie... Pouvoir qui fait, tôt ou tard, plier les pauvres sous son joug, même s’il a été pris en leur nom.”*

*Wresinski subordonne en chrétien la justice à l’amour. Il estime que “le chrétien, tôt ou tard, ne peut plus se satisfaire de la justice... Il est obligé de s’expliquer avec la notion même de justice, lorsque celle-ci consiste à établir des hiérarchies de salaires, d’allocations, de pensions et, aussi, de prestige... Face à ceux qui trouvent juste de rétribuer davantage celui qui joue un rôle plus important et plus rare, le chrétien ne peut pas faire autrement que de vouloir davantage pour ceux dont le rôle est insignifiant. Il est obligé d’exiger le plus et le meilleur pour l’enfant le plus mal instruit. Il doit en quelque sorte violer la loi de l’égalité au bénéfice de celui qui n’a rien, n’étant pas même reconnu sujet de droit. Le chrétien est tenu de faire une véritable entorse à la justice prônée dans le monde. Il ne propose pas un peu plus de justice, un pas de plus vers la justice. Il propose une autre justice (Wresinski 1983b : 57-58).”*

Ce que Wresinski défend, ce n’est donc pas l’application d’une conception politique ou économique de la justice, mais son renversement. Ce qui est en jeu, ce ne sont pas les règles de la coopération économique et sociale choisies par les hommes au nom de leur caractère mutuellement avantageux. Rawls propose aussi une justice autre que celle qui prévaut dans le monde, mais elle n’est pas équivalente à celle de Wresinski. Pour Wresinski, le chrétien, s’il veut aller jusqu’au bout de sa foi, doit se dépouiller pour vêtir autrui. La justice n’a pas, pour lui, d’autonomie hors l’amour. A la limite, l’homme qui n’aime pas ne peut pas être pleinement juste. Plus généralement, l’homme dévoué aux pauvres doit devenir *“l’être d’une seule pensée, d’une seule chose... Il est devant des êtres qui, par suite de circonstances multiples - économiques, sociologiques, psychologiques - ont été acculés à vivre dans un état qui est en dessous de la pauvreté, dans un état de misère que nous appelons la détresse. Le volontaire à la détresse est l’homme de cet état-là, et il met toutes ses valeurs à la disposition de ceux qui doivent vivre ainsi... Il est devenu, au milieu des autres, un homme qui porte la misère des autres; elle est devenue sa propre misère (Wresinski, 1992 : 175-176).”*

## **Conclusion**

L’objectif de cet article était de réfléchir aux fondements de la lutte contre la pauvreté en comparant Rawls et Wresinski. On a d’abord essayé de montrer en quoi le type de connaissances jugées nécessaires par Wresinski pour mettre en évidence les exigences de la justice diffère des contraintes du voile d’ignorance chez Rawls. On a aussi confronté l’approche de la recherche proposée par Wresinski avec la pratique usuelle des universitaires. En matière de motivation, on a suggéré qu’il pourrait y avoir une complémentarité entre Wresinski et Rawls puisque le premier défend une conception globale de la justice alors que le second met en évidence des principes communs essentiels sur lesquels les tenants de différentes conceptions

globales pourraient se mettre d'accord. Reste que Wresinski propose un idéal bien plus exigeant que celui de Rawls. Que conclure ? La confrontation de Rawls et de Wresinski pose probablement plus de questions qu'elle n'en résout, et l'espace manque ici pour en développer certains aspects. Par exemple, on a été peu critique vis à vis des dangers d'intervention idéologique liés à une motivation ancrée dans une religion. On n'a pas non plus cherché à établir la supériorité d'une approche par rapport à l'autre : on s'est contenté d'une confrontation de deux auteurs sans chercher à trancher. Mais si cette confrontation a permis d'aider l'universitaire économiste à réfléchir aux moyens et à la finalité de sa recherche, l'article a atteint son but.

## Références

Barry, B., (1973). The Liberal Theory of Justice: A Critical Examination of the Principal Doctrines in A Theory of Justice by John Rawls, Clarendon Press, Oxford.

Dworkin, R., (1977). Taking Rights Seriously, Duckworth, London.

Fontaine, P., Delville, J., Dijon, X., Mercier, M., Tonglet, R., et van der Linden, B., (1996). La connaissance des pauvres, Académia Bruylant et Editions Travailler le Social, Louvain-la-Neuve.

Nagel, T., (1975). Rawls on Justice, in Daniels, N., Editeur, Reading Rawls: Critical Studies on Rawls' 'A Theory of Justice', Basic Books, New York.

Rawls, J., (1971). A Theory of Justice, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts.

Rawls, J., (1975). Fairness to Goodness, Philosophical Review, 84, 536-554.

Rawls, J., (1985). Justice as Fairness: Political, not Metaphysical, Philosophy and Public Affairs, 14.

Rawls, J., (1988). The Priority of Right and Ideas of the Good, Philosophy and Public Affairs, 17, 251-276.

Rawls, J., (1993). Political Liberalism, Columbia University Press, New York.

Wodon, Q., (1998). Justice sociale et pauvreté : essai sur Rawls et Wresinski, L'Harmattan, Paris, à paraître.

Wresinski, J., (1983a). Echec à la misère, Mouvement ATD Quart Monde, Pierrelaye.

Wresinski, J., (1983b). Les pauvres sont l'Eglise, Le Centurion, Paris.

Wresinski, J., (1986). Les pauvres, rencontre du vrai Dieu, Editions du Cerf, Paris.

Wresinski, J., (1987). Grande pauvreté et précarité économique et sociale, Rapport présenté au nom du Conseil économique et social, Paris, séances des 10 et 11 février.

Wresinski, J., (1991). Une connaissance qui mène au combat, in Misère, science et démocratie : reconnaître l'autre comme chercheur, Quart Monde, No. 140, pp. 44-52.

Wresinski, J., (1992). Ecrits et paroles : Aux Volontaires I, 1960-1967, Editions Saint Paul et Editions Quart Monde, Luxembourg et Paris.